



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON CEDEX

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 21

QUESTIONNAIRE AUX CANDIDAT(E)S AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Depuis plus de 50 ans, l'ASPONA intervient auprès des administrations ou de la justice, et mobilise ses adhérents face à la dégradation de certains sites, pour la protection de la nature et de la biodiversité terrestre et marine, les mobilités douces, la réduction du bruit, la qualité de l'eau et de l'air, etc.

Comme elle l'a fait en 2014 et 2020 (<http://aspona.org/Elections2020.htm>), elle interroge ce printemps les candidat(e)s aux élections municipales dans les 9 communes qu'elle suit : *Beausoleil, Castellar, Castillon, Gorbio, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte-Agnès, Sospel, La Turbie* pour connaître leurs projets. Elle publiera toutes les réponses reçues sur son site. A toutes fins utiles, elle a déjà collecté des données statistiques comparables (INSEE) sur certaines évolutions depuis 2011 (<http://aspona.org/Elections2026.htm>).

Prénom et nom : Patrick CESARI

Commune : ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Si vous êtes élu(e), que comptez-vous faire pour :

1 – Limitier le réchauffement climatique en zone urbaine et supprimer les puits de chaleur (végétalisation des voies de circulation, traitement des cours d'écoles, création de nouveaux espaces verts, replantations, ...) ainsi que réduire les pollutions lumineuses (*Maybourne* et bord de mer) ?

Nous avons agi pour adapter la ville au changement et au réchauffement climatique en zone urbaine. Nous poursuivons les actions de végétalisation des espaces publics et des voies de circulation (à l'exemple de l'avenue Pasteur et de l'avenue Victor Hugo). Nous installerons des panneaux solaires sur tous les bâtiments publics quand c'est possible.

La future école verte de la Plage dotée de 225 m² de panneaux photovoltaïques comportera une cour en pleine terre, qui laisse passer l'eau et des végétaux permettant un ombrage naturel, avec un système de double flux liés à la centrale de traitement d'air pour une ventilation naturelle. Cette école pourrait être labellisée énergie carbone, label attribué au bâtiment à énergie positive et à faible empreinte carbone. Nous créons également un véritable parc naturel paysager urbain ouvert à tous sur le site de l'écoquartier d'environ 5400 m² avec 140 arbres, formant un filtre végétal entre le train et les logements et permettant l'infiltration des eaux de pluie.

Nous poursuivons la mise en application du règlement local de la publicité adopté qui réduit les pollutions, lumineuses et visuelles.

Nous préserverons aussi nos parcs naturels au Cros de Casté et à l'oliveraie du Cap martin, nos différents squares dans nos quartiers et notre exceptionnel sentier du littoral.

2 – Réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) des immeubles privés et des bâtiments publics (écoles, équipements sportifs et autres) (identification et rénovation des « passoires thermiques », isolation des bâtiments et des toits, ...) / Encourager la production d'énergies renouvelables (solaire, thalassothermie, géothermie) dans les bâtiments publics (bureaux, écoles, équipements sportifs ...) et

privés (ombrières de parkings, toits et ou terrasses d'immeubles ...) et la maîtrise de la consommation ?

Nous continuons d'agir avec dans le sillage de l'OPAH communautaire pour rénover les passoires thermiques et isoler les bâtiments.

Dans l'écoquartier, un projet de géothermie verra le jour pour produire l'énergie des différents logements.

Nous poursuivrons la mise en place d'ombrières sur les parkings, les city-stades ou les espaces publics ou squares, et continuerons à limiter par des dispositifs adaptés, la consommation excessive d'énergie dans les lieux publics.

De même, nous poursuivrons la mise en place des LED qui réduisent de 68% la consommation électrique pour l'éclairage public avec des dispositifs fonctionnant aussi à l'énergie solaire. D'ores et déjà plus de 1700 points lumineux sur 2200 au total ont été changés pour des LED. Un dispositif permettant déjà l'éclairage intelligent c'est à dire modulé grâce à des capteurs en partie installés, est en cours de mise en œuvre notamment dans les escaliers et sentiers publics.

3 – Sécuriser et promouvoir les mobilités douces (piétons, personnes à mobilité réduite, vélos non électriques, transports collectifs, véhicules professionnels, ...) par des aménagements adaptés (pistes cyclables) et des limitations d'accès ou de vitesse pour les véhicules à moteur, contribuant ainsi à l'amélioration de la santé publique ?

En matière de mobilité douce et durable, nous privilégierons la poursuite des aménagements des gares ferroviaires à l'exemple de la gare de Carnolès, en améliorant le confort des usagers par la mise en place de protections adaptées sur les quais.

Notre projet de Pôle d'Echange Multimodal déclaré d'intérêt communautaire par la CARF, situé face à la gare de Carnolès est destiné à favoriser les transports collectifs et notamment le train. Nous poursuivrons la politique de déploiement de vélo à assistance électrique en libre-service avec la CARF et l'électrification des bus.

De même, l'accessibilité de tous les espaces publics aux personnes à mobilité réduite sera poursuivie comme la mise aux normes des arrêts de bus modernisés. Nous poursuivrons la mise en place des ralentisseurs et des giratoires destinés à réduire la vitesse en ville et à donner la priorité aux mobilités douces.

De ce point de vue, le projet de promenade avenue Churchill est emblématique de notre volonté de privilégier les modes doux comme la nouvelle liaison piétonne entre l'avenue Briand et rue Monnet au sein du projet « Félicité » livré en 2026.

4 – Engager les activités balnéaires dans la transition écologique et préserver le littoral (zéro plastiques, qualité des eaux de baignade, ports actifs en biodiversité, zéro artificialisation, limitation de certaines pratiques polluantes ...) ?

La protection de notre littoral est un enjeu majeur. Nous étendrons en 2026 les parties publiques des plages de Carnolès en réorganisant et en améliorant les concessions de plage.

Nous poursuivrons le contrôle estival de la qualité des eaux de baignade qui sont jugées très satisfaisantes par l'ARS. Nos plages sont des plages sans plastique. Notre projet consiste aussi à valoriser le littoral en soutenant les actions liées à Natura 2000 mer et en créant entre la pointe du Cap-Martin et la Principauté, une véritable Aire Marine Protégée devenant un parc naturel départemental maritime pour la protection du littoral et de la biodiversité marine.

Nous aménagerons aussi une maison de l'Aire Marine Protégée à proximité du sentier des douaniers pour valoriser la connaissance et l'accessibilité de tous à la richesse de nos fonds marins en limitant notamment les mouillages qui détruisent la posidonie. Nous avons créé dans ce cadre une brigade maritime de la police municipale.

En coopération avec la CARF, dans le cadre du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales, nous poursuivrons la protection de nos vallons et de nos bassins versants.

5 – Accroître l'autosuffisance alimentaire de la commune, préserver le foncier agricole (garantir le zéro artificialisation nette, ...) et assurer un approvisionnement local et bio dans la restauration collective (cantines scolaires, EHPAD, ...) ?

*Nous continuerons à mettre en pratique les dispositions de la **loi Egalim** dans nos **réfectoires scolaires** tout en poursuivant la **lutte contre le gaspillage alimentaire** dans nos écoles. De même, nous préservons et nous **étendrons les zones consacrées au développement de l'agriculture identitaire** en révisant le P.L.U, à cet effet. Nous poursuivrons également les missions liées au statut IGP du citron, dont la Commune de Roquebrune-Cap-Martin fait partie.*

6 – En tant que futur membre du conseil communautaire de la CARF, que comptez-vous faire pour préserver la ressource en eau (approvisionnement, distribution, maîtrise de la consommation, solutions fondées sur la nature) ?

*Au sein de la CARF, nous agissons dans le cadre de la révision du schéma directeur des eaux pluviales pour préserver la ressource, **favoriser la réutilisation** des eaux en sortie de station d'épuration, pour des **usages publics**, tels que **l'arrosage des jardinières ou l'irrigation des jardins familiaux**, dès que les autorisations réglementaires seront délivrées par l'État.*

*Nous utiliserons également **l'énergie** de la station d'épuration et ses calories pour **le chauffage de la piscine municipale** voisine.*

*Nous poursuivrons la **valorisation de nos sources** leur utilisation pour des **besoins publics**.*

7 - Plus précisément, pour la commune de ROQUEBRUNE-CAP MARTIN, que prévoyez-vous pour :

- Rétablir l'accès des piétons aux allées du Domaine privé du Cap Martin (<http://aspona.org/CapMartin.htm>)

*Nous continuons de sensibiliser la préfecture et l'association des propriétaires du Cap-Martin à la **nécessité de réouvrir l'accès des piétons au domaine privé** du Cap-Martin dans des conditions acceptables et consensuelles pour les propriétaires et les promeneurs, bien que l'association syndicale autorisée soit dans son droit quand elle a clôturé son domaine .*

- L'aménagement ou le ménagement du quartier Pégliion-Citronniers situé sur le lit majeur du Gorbio (anciennement appelé Carnolès-Campagne)

Le projet d'aménagement du quartier Pégliion Citronnier devra respecter les principes de végétalisation, de qualité des espaces publics, de priorité aux modes doux de déplacement et de possibilité de nouveaux stationnements pour les commerces existants dont l'accessibilité sera renforcée parallèlement à la création de logement pour actifs dans ce secteur.